

SOLUTIONS H&R FRANCE

ADAPTER LES MESURES SANITAIRES À VOS METHODES ET À VOS LOCAUX

Présenté par Christine PRUAL

<https://solutionshebergementrestauration.fr>

<https://www.linkedin.com/in/christine-soret-prual/>

Pour quelle raison le DUERP est-il obligatoire pour toute entreprise ?

(cf Article R. 4741-1 Code du travail et article 131-13 du Code pénal.)

L'employeur a la responsabilité de réaliser le DUERP pour prévenir tous les risques de l'entreprise selon le Code du travail (L.4121-2).

La mise à jour doit être effectuée au moins chaque année

Suite au Covid 19, les mesures sanitaires appliquées doivent être incluses dans le DUERP



Avez-vous mis en place un protocole de sécurité pour toute entreprise intervenant dans vos locaux ?

Le DUERP vous permet d'établir un partenariat de confiance avec une entreprise extérieure en toute conformité

Quels risques pour l'entreprise ?

Lors d'un contrôle par l'inspecteur ou contrôleur du travail.

Si constat de risques avérés, amende de 5ème classe (allant de 1000€ à 3000€ en cas de récidive)

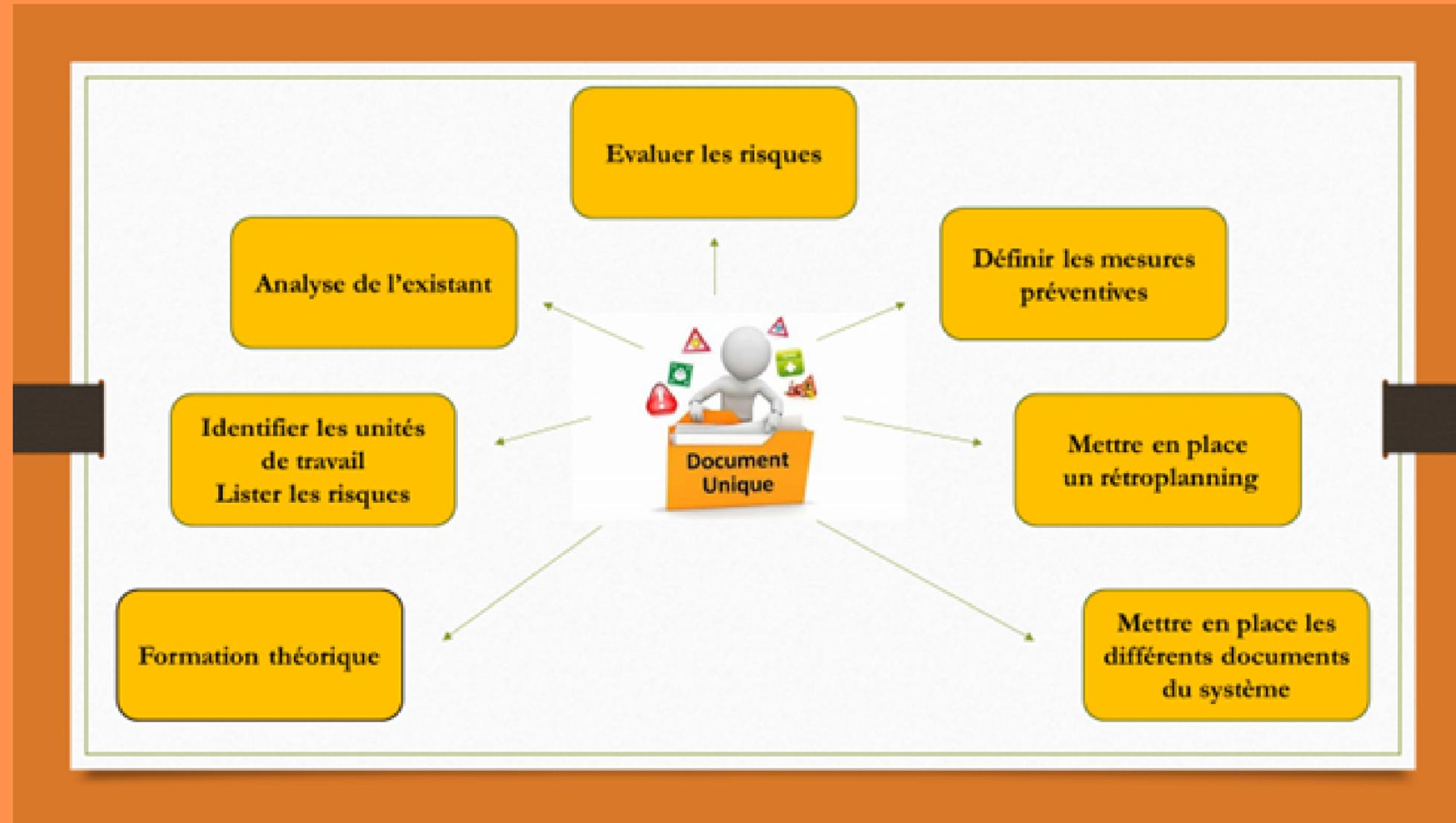
En cas de risque pour sa santé, l'employé peut faire exercer son droit de retrait sans vous avertir à l'avance, sans aucune retenue sur salaire ni sanction

Pas de maîtrise ni de suivi sur les arrêts de maladie et risque élevé d'accidents du travail.

Quels avantages pour l'entreprise ?

- Meilleure anticipation sur les risques
- Baisse des Accidents du Travail & arrêts maladie
- Maîtrise des coûts (remplacement maladie, comptable, avocats, prud'homme...)
- Gain de temps administratif
- Meilleure ambiance
- Le salarié se sent considéré = adaptation des conditions de travail
- Meilleure productivité
- Meilleure satisfaction des clients

Comment mettre en place le DUERP en y intégrant les mesures sanitaires ?



Christine PRUAL de Solutions H&R France réalise un audit de vos unités de travail pour mettre en place le suivi adéquat et les documents exigés par la réglementation.

Accompagnement pris en charge par le FNE